

(1)

(N° 4.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1877-1878.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE (1).

PROJET PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION (2).

SIRE,

Les acclamations dont un peuple loyal a salué le passage de Votre Majesté, montrent combien sont étroits et solides les liens qui unissent le Trône et la nationalité.

Plus les années s'accumulent, plus ces liens se fortifient et se resserrent.

La Belgique pacifique et neutre se félicite des relations amicales que le Gouvernement du Roi continue d'entretenir avec toutes les Puissances.

L'accroissement de population que le recensement du 31 décembre 1876 a constaté, amènera l'augmentation du nombre des Sénateurs et des Représentants. La représentation provinciale et communale devra aussi être mise en rapport avec la population réelle du royaume.

Le secret du vote et la sincérité des opérations électorales comptent parmi les nécessités les plus essentielles du régime électif. La loi du 9 juillet dernier a introduit, à ce double point de vue, des garanties nouvelles qu'il reste à généraliser en appropriant, dans la mesure du possible, le nouveau mode de votation aux élections provinciales et communales.

L'instruction publique à tous les degrés se perfectionne de jour en jour, grâce à l'impulsion et à la sollicitude de l'État.

La loi du 20 mai 1876 sur l'enseignement supérieur a consacré, au profit

(1) Discours du Roi, n° 4.

(2) La commission, présidée par M. THIBAUT, était composée de MM. ROGIER, SCHOLLAFERT, DE LEHAYE, JACOBS, THONISSEN et MONCHEUR.

des hautes études, une indépendance qui, nous l'espérons, doit en élever le niveau.

Les demandes de crédits pour l'enseignement primaire ont toujours reçu de la Chambre un accueil sympathique ; il en sera dans l'avenir comme par le passé. C'est à l'enseignement primaire, en effet, que sont dues ces conquêtes sur l'ignorance dont la Belgique se montre fière à juste titre.

L'agriculture, l'industrie et le commerce, sources de la prospérité matérielle, en donnent aussi la mesure. Bien que la récolte de l'année n'ait pas répondu à toutes les espérances des cultivateurs, bien que le monde industriel traverse une période de souffrances, le mouvement commercial de la Belgique remonte au niveau de ce qu'il était dans les années les plus prospères.

Il poursuivra sa marche ascendante, sous l'énergique impulsion de nos populations laborieuses secondées par les pouvoirs publics.

Le complément de nos chemins de fer, la transformation du port d'Anvers, aujourd'hui déjà l'un des premiers de l'Europe, l'amélioration de nos deux fleuves, l'Escaut et la Meuse, procureront au commerce des instruments de progrès dont il saura largement profiter.

La réalisation de la plupart des prévisions financières du Gouvernement permet de poursuivre l'exécution de ces grands travaux ; la Chambre se félicite d'en recevoir l'assurance.

Les arts, les lettres et les sciences sont l'objet de la constante sollicitude du Gouvernement et des Chambres. Le Palais des Beaux-Arts, celui des Académies, le Conservatoire de musique, les Musées agrandis en sont d'irrécusables témoignages.

L'Exposition universelle de Paris sera pour nos artistes, comme pour nos industriels, à la fois une école utile et une arène où ils rivaliseront avec leurs émules des autres nations. Les œuvres qu'y enverront les Belges étendront encore, nous en sommes persuadés, la renommée artistique et industrielle du pays.

La nation a confiance dans le patriotisme de la garde civique et de l'armée.

Les projets annoncés dans le but de mieux assurer la défense éloignée d'Anvers et de donner un complément à notre artillerie seront examinés par la Chambre avec l'attention qu'elle se fait un devoir d'apporter à tout ce qui intéresse la sécurité du pays.

Les tarifs et les règlements des transports par chemin de fer acquièrent de jour en jour plus d'importance. Le Gouvernement a chargé une commission spéciale d'étudier les améliorations qui peuvent y être introduites.

Il serait désirable que les nations qui ont conclu l'Union des postes et des télé-

graphes s'entendissent pour soumettre les transports par chemin de fer à certaines règles uniformes, au grand avantage des rapports internationaux. La Belgique, qui a pris sur le continent l'initiative des chemins de fer, s'honorerait en prenant cette nouvelle initiative.

L'encaissement des effets de commerce par la poste répond à un besoin réel ; la grande extension que ce service a pris dès le début le démontre.

La Chambre est saisie de nombreux projets de loi. Elle s'attachera à discuter de préférence ceux qui répondent aux nécessités les plus urgentes ; le projet de loi destiné à améliorer l'organisation de la garde civique est de ce nombre.

La durée de la session est limitée par les élections législatives de 1878 ; les projets légués par les sessions antérieures et les propositions annoncées permettront de la remplir utilement. Le Gouvernement du Roi peut compter sur le concours de la Chambre pour l'adoption de toutes les mesures que les intérêts du pays réclament.

La Belgique est un pays de liberté. Rien n'y est comprimé ; tout s'y fait et s'y montre au grand jour. Des divisions s'y produisent sans doute ; elles ont pu parfois alarmer notre patriotisme. Mais sous la surface agitée, règnent des principes et des sentiments communs ; ces idées, ces aspirations qui nous unissent au lieu de nous diviser sont notre force en même temps que notre honneur.

L'amour de la patrie, la fidélité à la Dynastie royale, l'attachement sincère, profond, inaltérable à nos libertés et à nos institutions constitutionnelles, la volonté de les maintenir intactes, voilà des sentiments qui animent la Belgique entière. C'est en eux que notre patriotisme se renouvelle et se retrempe sans cesse.

Dans un prochain avenir le pays célébrera le cinquantième anniversaire de son indépendance. Il pourra se recueillir alors et se rémemorer les grandes choses du passé. En jetant un regard en arrière sur les périls vaincus, les épreuves surmontées, les progrès accomplis, pendant une paix qui comptera parmi les plus longues de l'histoire, la Belgique éprouvera une légitime fierté, et ne demandera à la divine Providence que de lui continuer sa protection.

Le Rapporteur,
F. SCHOLLAERT.

Le Président,
THIBAUT.
